

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	8
Représentés	3
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

06 mars 2015

L'an deux mille quinze, le six mars à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle TIXIER GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX.

Absents/excusés : Mme Isabelle CARTON a donné pouvoir à M. Alain GRASS, M. Pascal REDON a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY, M. Rodolphe MARTIN a donné pouvoir à M. Julien MOURLON

Date de convocation : 28 février 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Modernisation du centre de secours de CROCQ

Monsieur le Maire explique qu'une réunion s'est tenue le lundi 26 janvier 2015 à 14h00, dans la salle de réunion du centre de secours de Crocq, en présence des maires des Communes défendues en 1^{er} appel par les sapeurs-pompiers de Crocq, du Commandant Jean-Luc LANGLAIS chef du groupement analyse et couverture des risques, représentant le directeur départemental de Monsieur Laurent MERCIER-BERVIELLE responsable bâtiment du SDIS 23, du lieutenant Jean-Luc PIERRON chef de centre de secours de Crocq.

Où les explications du Commandant Jean-Luc LANGLAIS et du lieutenant Jean-Luc PIERRON, que suite à une visite de la commission bâtiment en 2009, le centre de secours de Crocq devait bénéficier de travaux pour mise aux normes en rapport avec le Code du travail (vestiaires et sanitaires hommes et femmes), bénéficier de locaux administratifs pour garantir une certaine confidentialité dans les documents administratifs, opérationnels et dossiers personnels, d'une remise pour l'ambulance afin de garantir une meilleure hygiène du véhicule pour la prise en charge des victimes.

Les explications données, Monsieur le Maire fait savoir que le montant des travaux concernant l'agrandissement et la réhabilitation du centre de secours de Crocq est estimé à 336 744.50 € HT.

Le financement de ces travaux étant pris en charge par le SDIS à hauteur de 50% du montant HT, il resterait à la charge des communes la somme de 168 372.25 € HT, répartie au prorata de la population DGF secourue par communes. La commune de Crocq, maître d'ouvrage, supporterait l'impact de la TVA ainsi que les charges d'intérêts liées à la souscription d'un éventuel emprunt, et percevrait ensuite le FCTVA.

Une demande de subvention exceptionnelle a été déposée auprès du Ministère de l'Intérieur afin de réduire le reste à charge des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux à venir pour l'agrandissement et la réhabilitation du centre de secours de Crocq dans la limite d'une enveloppe globale de 336 744 .50 € HT
- DONNE son accord de principe, dans l'attente d'une subvention exceptionnelle, sur la répartition par communes du montant des travaux et dans des conditions de remboursement étalées sur 15 ans,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à compter du budget 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON
le..... et publication ou notification du.....

Alain BUJADOUX